

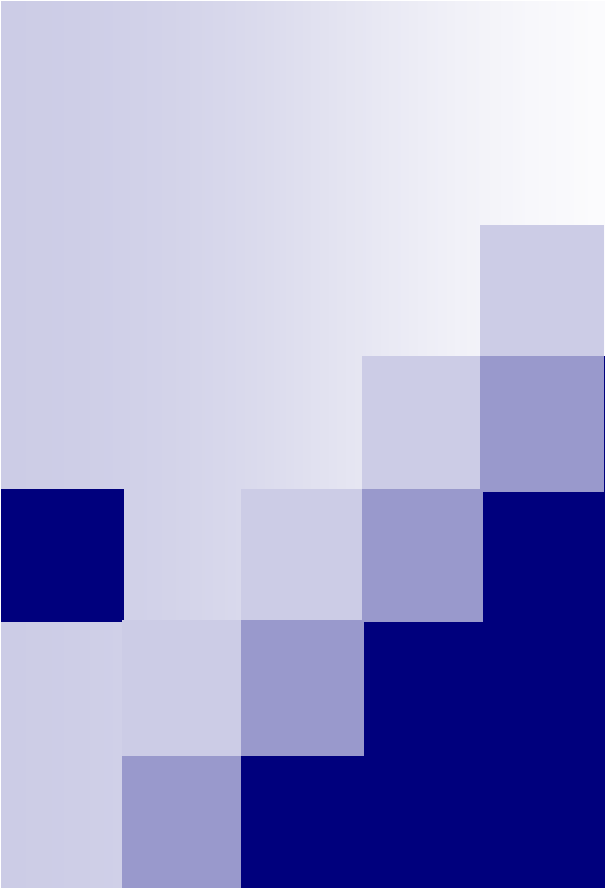


Conseil national
de l'information statistique

COMMISSION EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL

26 mars 2012





Groupe de travail sur la connaissance des emplois dans les services à la personne

-

Présentation des travaux et conclusions

Commission Emploi, qualifications, revenus
du travail du Cnis

26 mars 2012



Le contexte

- Rapport public 2010 de la Cour des Comptes
- Mise en place d'un groupe de travail interinstitutionnel décidée à la Commission Emploi, qualifications, revenus du travail du 17 septembre 2010
- Extrait du mandat : *« le groupe de travail dressera notamment un état des lieux détaillé des données actuellement produites [...]. Il recensera les sources et concepts utilisés, les modalités de diffusion des données et analyses. Il s'appuiera sur les évolutions en cours des sources de données pour proposer des voies d'amélioration de la connaissance des emplois du secteur, à la fois en termes de traitement des doubles comptes et d'exhaustivité du champ, et en termes de connaissance des conditions d'exercice des emplois. Il veillera à ce que ses propositions améliorent la comparabilité des données sur les emplois du secteur avec celles relatives à l'ensemble de l'économie et aux autres secteurs, ainsi que la lisibilité pour le grand public et les décideurs des informations sur les créations d'emplois et l'évolution des heures travaillées. »*
- Groupe de travail associant la Dares, l'Insee, l'Acoss, l'ANSP, la DGCIS et l'Ircem
- Des réunions techniques depuis novembre 2010 et une réunion élargie en septembre 2011



Plan de la présentation

- Les sources statistiques
- Les exploitations de ces sources
- Doubles comptes et multi-activité
- Les caractéristiques des emplois et des salariés
- Le suivi régulier agrégé : quelles données retenir ?
- Autres recommandations



Les sources statistiques



Les services à la personne : un champ difficile à cerner avec les nomenclatures statistiques (1)

■ Un secteur défini par des textes juridiques...

- la notion de services à la personne existe en tant que telle depuis la loi du 26 juillet 2005 : « *les activités de services à la personne sont les activités réalisées au domicile de la personne ou dans l'environnement immédiat de son domicile* »
- le décret du 29 décembre 2005 liste les activités au titre desquelles des associations ou entreprises peuvent être agréées ou bénéficier des avantages fiscaux ou sociaux du secteur : 21 activités qui se répartissent en trois grands domaines :
 - les services à la famille
 - les services de la vie quotidienne
 - les services aux personnes dépendantes
- les assistantes maternelles employées par des particuliers sont ici considérées comme faisant partie du champ des services à la personne



Les services à la personne : un champ difficile à cerner avec les nomenclatures statistiques (2)

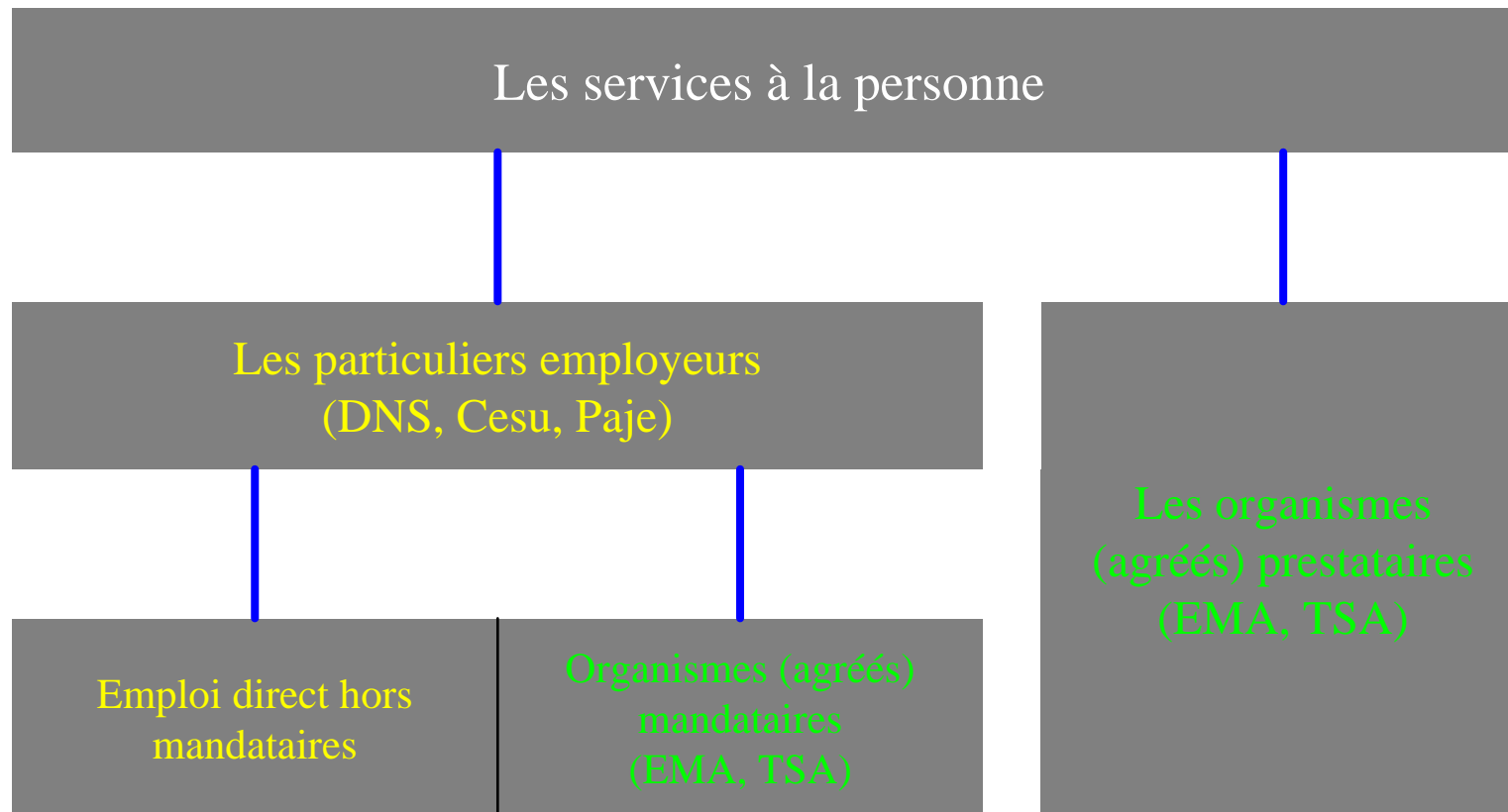
- ... et non un secteur au sens des nomenclatures d'activité :
 - Les services à la personne regroupent des activités très diverses qui ne constituent pas un agrégat simple de postes des nomenclatures d'activité traditionnelles, même au niveau le plus fin.
 - Trois secteurs de la nomenclature d'activités française en vigueur (NAF révisée 2) couvrent largement les services à la personne :
 - les activités des ménages employeurs de services domestiques (97.00Z)
 - l'aide à domicile (88.10A)
 - l'accueil des jeunes enfants (88.91A)
 - Mais cette couverture est imparfaite : champ à la fois trop large (accueil des jeunes enfants) et trop étroit (soutien scolaire, assistance informatique...)
 - Pas de distinction selon le lieu de fourniture du service



Les services à la personne : un champ difficile à cerner avec les nomenclatures statistiques (3)

- Les emplois des services à la personne ne sont pas non plus en correspondance parfaite avec une liste de professions
 - Trois professions couvrent largement les emplois des salariés des services à la personne (nomenclature des PCS 2003) :
 - les assistantes maternelles, gardiennes d'enfants et familles d'accueil (563a)
 - les aides à domicile, aides ménagères et travailleuses familiales (563b)
 - les employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers (563c)
 - Mais cette couverture est imparfaite : champ à la fois trop large (assistantes maternelles en crèche...) et trop étroit (jardiniers...)
- **Conséquences :**
 - Le suivi statistique du secteur ne peut pas s'appuyer sur les sources usuelles
 - **Il s'appuie dès lors sur des sources administratives propres au secteur et qui renvoient à la manière dont il est structuré**

Les données administratives propres au secteur (1)





Les données administratives propres au secteur (2)

- Les volets sociaux Cesu, DNS, Paje des particuliers employeurs :
 - Déclarations des particuliers employeurs mensuelles en Cesu et Paje, trimestrielles en DNS
 - Micro-données par période d'emploi : personne employée, employeur, activité au cours du mois (heures, salaire, période d'emploi...)
 - La nature des informations disponibles dans les volets sociaux varie selon le mode de déclaration
 - Les volets sociaux sont exploités par l'Acoss, l'Insee et l'Ircem qui y ont accès par des voies diverses et opèrent des traitements statistiques différents
 - Mais les données statistiques régulières relatives aux salariés des particuliers employeurs et aux particuliers employeurs s'appuient toutes sur les informations disponibles dans ces volets sociaux
- ⇒ Les productions statistiques régulières sont limitées aux informations figurant dans ces volets sociaux



Les données administratives propres au secteur (3)

- Les Etats mensuels d'activité (EMA) et Tableaux statistiques annuels (TSA) des organismes de services à la personne (OSP)
 - Des données fréquentes
 - Des données agrégées par établissement (pas de données par salarié)
 - EMA :
 - En mandataire et prestataire : nombre d'heures (salariés/intervenants), effectifs (salariés/intervenants), nombre de particuliers clients
 - Masse salariale totale
 - TSA :
 - En mandataire et prestataire : effectifs au 31/12 et au cours de l'année, volume d'heures sur l'année, **ventilées selon les 21 activités**
 - Quelques caractéristiques des personnels prestataires
 - Masse salariale et nombre de particuliers clients au cours de l'année



Les exploitations de ces sources



Les exploitations des volets sociaux des particuliers employeurs (1)

- Trois institutions (Acos, Insee, Ircem) exploitent les volets sociaux, avec des différences (identifiées grâce aux travaux du groupe) :
 - d'alimentation :
 - L'Acos s'alimente auprès du CnCesu (Cesu), du centre Pajemploi (Paje), des Urssaf (DNS)
 - L'Insee et l'Ircem s'alimentent auprès de la Cnav pour récupérer les données des volets sociaux DNS, Cesu, Paje
 - En complément des volets sociaux, l'Ircem utilise des données transmises en provenance des Urssaf (flux « paiement » et « facture »), qui permettent notamment de compléter le champ DNS
 - dans la nature des informations détenues :
 - En DNS : l'Acos ne dispose pas des informations relatives aux salariés (NIR, nom, prénom, adresse)
 - L'Insee ne dispose pas des TTS (équivalents du Cesu) des Dom ni du taux de salaire horaire net si déclaration au forfait
 - L'Ircem ne dispose pas du taux de salaire horaire net si déclaration au forfait, dispose des TTS des Dom depuis peu



Les exploitations des volets sociaux des particuliers employeurs (2)

- Trois institutions (Acoss, Insee, Ircem) exploitent les volets sociaux, avec des différences :
 - d'objectifs :
 - L'Insee réalise des traitements au sein de la chaîne « Particuliers employeurs », qui visent à :
 - compléter le champ de ses estimations d'emploi (emploi salarié « classique », suivi grâce aux bordereaux récapitulatifs de cotisations)
 - enrichir les données individuelles des DADS
 - disposer de données territorialisées sur l'emploi à un niveau très fin
 - L'Ircem opère des traitements qui visent d'abord à assurer l'exhaustivité des données, qui servent à comptabiliser les droits à retraite complémentaire et prévoyance
 - L'Acoss opère des traitements qui visent essentiellement à produire des données statistiques sur le champ spécifique des services à la personne



Les exploitations des volets sociaux des particuliers employeurs (3)

- Trois institutions (Acoss, Insee, Ircem) exploitent les volets sociaux, avec des différences :
 - dans la diffusion des données :
 - Les données issues de la chaîne « Particuliers employeurs » alimentent différents fichiers de l'Insee :
 - Fichier détail trimestriel : pour les estimations trimestrielles d'emploi
 - DADS grand format (DADS + postes des volets sociaux des particuliers employeurs + postes des agents de l'Etat) : pour les études sur la multi-activité, notamment externe
 - Fichier « particuliers employeurs – périodes anonymisées » : pour les études sur la multi-activité au sein du champ particuliers employeurs
 - L'Insee diffuse des études sur les salariés des particuliers employeurs (salariés, heures, rémunération, multi-activité) mais pas de séries d'emploi pour l'instant
 - L'Acoss diffuse des publications conjoncturelles trimestrielles (nombre d'employeurs, heures et masse salariale) et une publication de bilan annuel
 - L'Ircem opère des traitements statistiques afin de diffuser les « chiffres de la profession » : effectifs au 2^{ème} trimestre et sur l'ensemble de l'année, heures, quelques caractéristiques des salariés, repris par la Dares dans ses publications, et diffuse ponctuellement des analyses détaillées



Les exploitations des EMA et TSA des organismes

- Jusqu'aux données relatives à 2008 :
 - EMA transmis aux DDTEFP
 - la Dares recueillait auprès des DDTEFP des comptages issus des EMA
 - faisait saisir les TSA papier des organismes et les exploitait

- Pour les données sur les années postérieures à 2008 :
 - les EMA et TSA sont saisis dans l'extranet nOva de l'ANSP
 - la Dares expertise les données saisies, définit avec l'ANSP les règles d'imputation des non-réponses aux EMA et de correction des données, expertise les données ainsi redressées

- Des restitutions sont prévues dans nOva par l'ANSP pour les administrations
- La Dares diffusait et diffusera les données sur les heures et les effectifs des organismes dans le tableau de bord mensuel des politiques d'emploi

- La Dares réalise une publication de bilan annuel sur le champ complet des services à la personne (particuliers employeurs et organismes)
- L'ANSP diffusait un tableau de bord de l'observatoire de l'emploi et de l'activité élaboré par le Bipe



Doubles comptes et multi-activité



Dénombrement des salariés

- **Salariés déclarés par les particuliers employeurs** (salariés de plusieurs particuliers employeurs, salariés déclarés via plusieurs canaux) :
 - L'Acoss ne peut éliminer les doubles comptes au sein de la DNS, ni entre DNS et autres circuits déclaratifs
 - L'Ircem et l'Insee éliminent tous les doubles comptes, sur la base du NIR
 - On peut estimer qu'en 2010, il y avait 7 à 8 % de NIR présents dans plusieurs circuits déclaratifs (tendance à la baisse : 23 % en 2006)

- **Salariés déclarés au sein des organismes** (salariés de plusieurs OSP) :
 - EMA et TSA comportent des données agrégées, donc pas de possibilité d'éliminer les doubles comptes sur cette base
 - Piste : isoler les DADS des OSP sur la base de leur SIRET (liste de SIRET extraite de nOva)
 - En cours à la Dares ; mais problème du repérage des salariés des services à la personne au sein des salariés des organismes de services à la personne

- **Sur le champ complet des services à la personne** :
 - Des doubles comptes dans les données publiées
 - Il est possible de les évaluer sur la base des DADS grand format au problème du repérage des salariés des services à la personne près (en cours)
 - Les informations partielles disponibles suggèrent qu'ils sont loin d'être négligeables, notamment entre salariés des particuliers employeurs et salariés des OSP



Dénombrement des particuliers ayant recours aux services à la personne

■ Les particuliers employeurs :

- Doubles comptes éliminés par l'Acoss, l'Ircem et l'Insee au sein de chaque circuit déclaratif
- mais pas entre circuits déclaratifs : les particuliers ont des numéros de compte différents dans chaque circuit
- ⇒ on dénombre des « comptes » et non des employeurs

■ Les particuliers clients d'organismes prestataires :

- EMA et TSA comportent des données agrégées, donc pas de possibilité d'éliminer les doubles comptes sur cette base
- L'ampleur du recours à plusieurs organismes pourrait être mesurée par des enquêtes ponctuelles

■ Sur le champ complet des services à la personne :

- Des doubles comptes dans les données publiées
- De plusieurs origines : au sein des particuliers employeurs si recours à plusieurs modes déclaratifs, au sein des clients d'organismes et entre les deux
- L'ampleur de ces phénomènes pourrait être mesurée par des enquêtes ponctuelles



Les caractéristiques des emplois et des salariés



Au travers des données administratives du secteur

■ Salariés des particuliers employeurs :

- Par les données individuelles des volets sociaux :
 - Sexe et âge, catégorie d'emploi, nombre d'heures, rémunérations, durées d'emploi, nombre d'employeurs
 - Moyenne mais aussi dispersion des situations
 - Mesure de la multi-activité au sein des particuliers employeurs (fichier « particuliers-employeurs périodes anonymisées)
- Par les DADS grand format : mesure de la multi-activité au sein des services à la personne et au-delà
- Par les données de l'Ircem de manière partielle (y sont affiliés certains OSP, environ 40 % du champ)

■ Salariés des OSP :

- Pas de données individuelles dans nOva
- Répartition selon quelques caractéristiques disponible dans les TSA
- Par les DADS grand format, en identifiant les Siret du champ via nOva (mais difficulté à distinguer les salariés qui interviennent au domicile de particuliers des autres) : sexe et âge, catégorie d'emploi, nombre d'heures, rémunérations, durées d'emploi, nombre d'employeurs, mesure de la multi-activité

■ Champ complet :

- Par les DADS
- A notamment été mis en œuvre dans le co-investissement Insee-Dares pour réaliser des études régionales en partenariat



L'apport d'enquêtes auprès des ménages

■ L'enquête emploi de l'Insee

- Permet de repérer des champs proches des services à la personne (même si imparfait)
 - Sur la base de la profession (principale), du type d'employeur, éventuellement combinés avec le secteur d'activité de l'employeur : une telle approche est proposée dans le rapport
- Pas adéquat pour chiffrage du volume d'emplois dans les services à la personne
- Mais pertinent pour une description des salariés (diplômes, nationalité, situation familiale...) et de leur emploi (travail de nuit, le dimanche...)
- Approche possible de la multi-activité

■ D'autres enquêtes auprès des ménages : Budget des familles, Revenus fiscaux...

■ ou auprès des intervenants : enquête de la Drees auprès des intervenants au domicile des personnes fragilisées, enquêtes du Bipe pour l'ANSP (baromètres de la qualité et de la professionnalisation des emplois)...



Le suivi régulier agrégé :
quelles données retenir ?



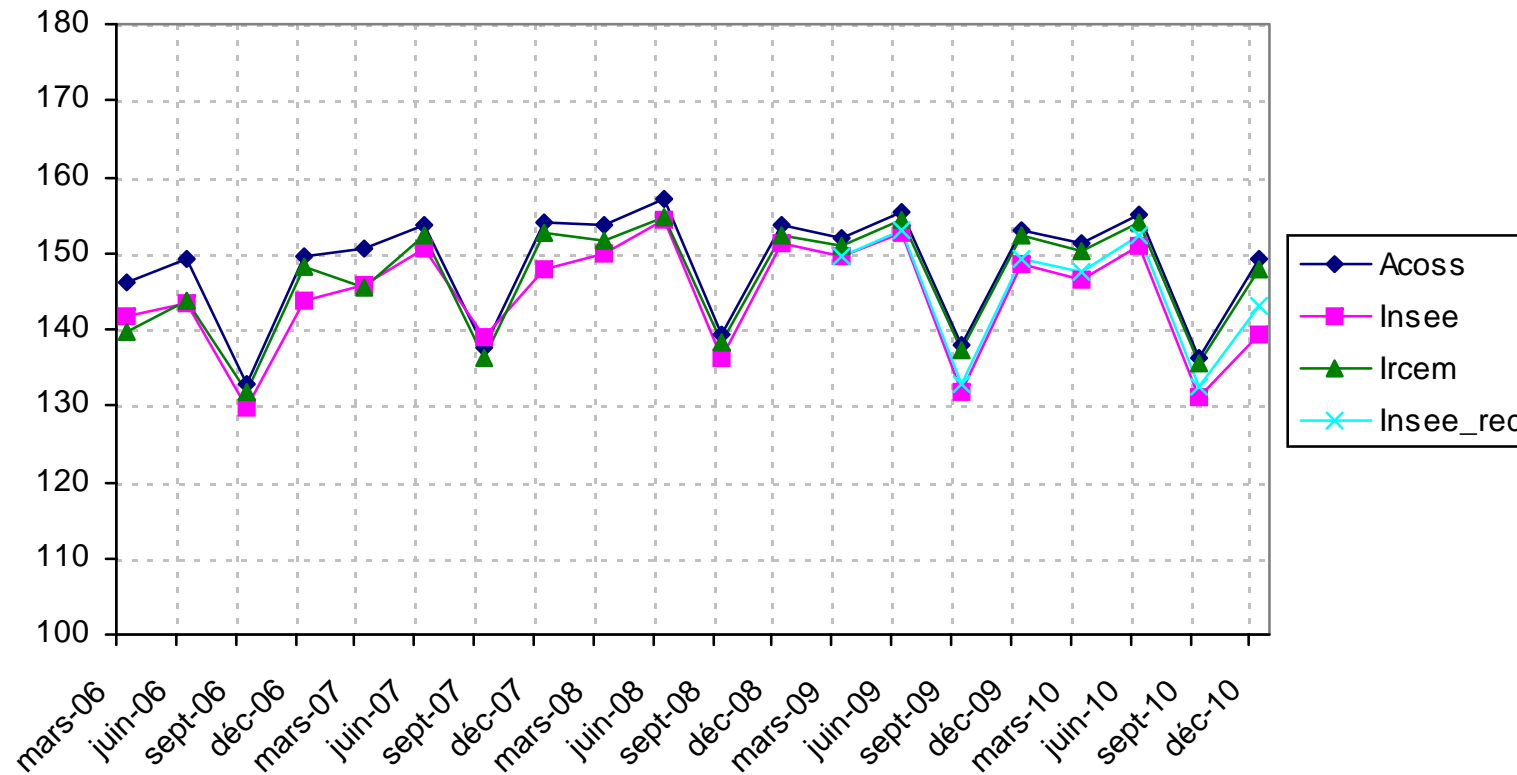
Le suivi des heures

- Pas de doubles comptes et somme « aisée » (organismes + particuliers employeurs)

- **Recommandations du groupe :**
 - privilégier les heures rémunérées pour avoir un concept homogène
 - en s'appuyant, pour les particuliers employeurs, sur les données de l'Acoss ou sur celles de l'Ircem après majoration de 10 % des heures en Cesu
 - en s'appuyant sur les données des EMA redressés pour les organismes prestataires
 - Sur le champ hors assistantes maternelles (pour les assistantes maternelles : heures en DNS non déclarées, estimées par l'Acoss, heures en Paje = « heures rémunérées-enfants »)

Le suivi des heures

Nombre d'heures rémunérées par trimestre - tous circuits et hors
assistantes maternelles (en millions)

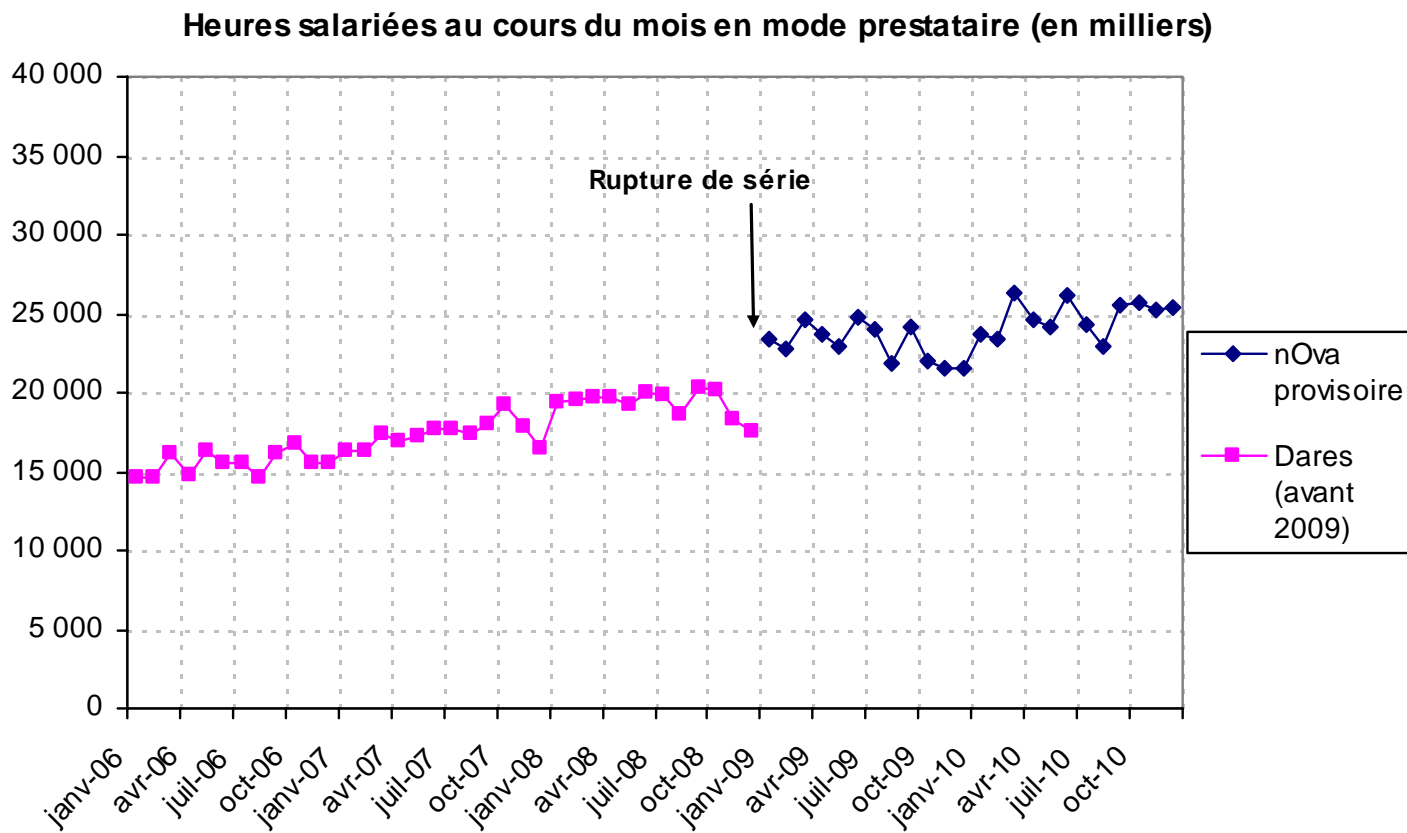


Données trimestrielles brutes (non corrigées des variations saisonnières).

Série « Insee_red » qui inclut des redressements pour corriger de données manquantes en DNS.

Les séries sont présentées à des fins méthodologiques, et non dans un objectif de diffusion de résultats. 25

Le suivi des heures



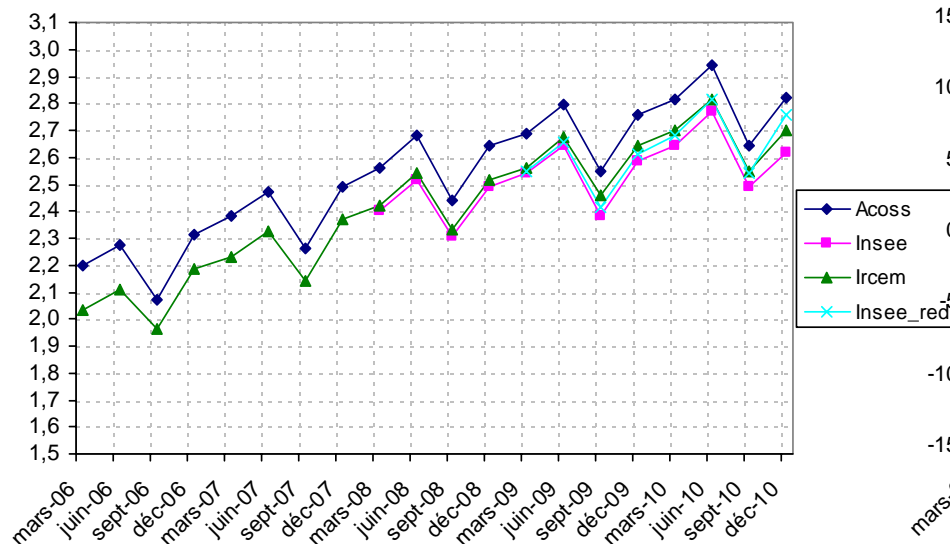
Données provisoires issues des EMA redressés de nOva

Les séries sont présentées à des fins méthodologiques, et non dans un objectif de diffusion de résultats.

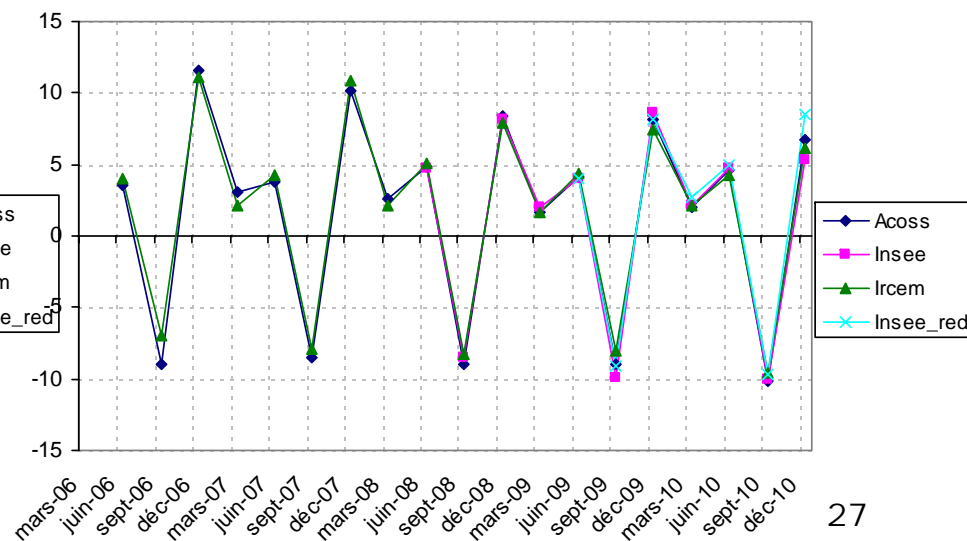
Le suivi de la masse salariale (brute)

- Pas de doubles comptes et somme « aisée » (organismes + particuliers employeurs)
- **Recommandations :**
 - S'appuyer, pour les particuliers employeurs, sur les données de l'Acoss, seule institution à disposer actuellement des salaires réellement versés (Insee et Ircem : salaire brut = assiette de cotisation si déclaration au forfait)
 - S'appuyer à terme sur les données des EMA redressés pour les organismes prestataires (donnée nouvelle ; mais couvre aussi les salariés non intervenants à domicile)

Masse salariale brute - tous circuits (en milliards d'euros)



Glissement trimestriel de la masse salariale brute (en %)





Le suivi des particuliers, employeurs ou recourant aux services d'un organisme

- Des doubles comptes
- **Recommandations :**
 - S'appuyer sur les données de l'Acoss ou de l'Ircem pour suivre le nombre de particuliers employeurs
 - S'appuyer sur les données issues des EMA pour suivre le nombre de particuliers recourant aux services d'organismes prestataires



Le suivi des effectifs salariés du secteur

- Des doubles comptes d'origines diverses
- Une mesure très sensible à la période retenue : salariés ayant travaillé au moins une fois dans l'année (1,65 million en 2008) - au moins une fois dans le trimestre (1,27 million au 4^{ème} trimestre 2008) – au cours d'une semaine de l'année (1,15 million la 1^{ère} semaine d'octobre 2008)
- **Recommandations :**
 - s'appuyer, pour les salariés des particuliers employeurs, sur les données de l'Ircem (ou Insee mais pas de série sur longue période pour l'instant), qui éliminent les doubles comptes
 - s'appuyer sur les données des EMA redressés pour les organismes prestataires
- **Même en rapprochant au mieux les notions, on reste sur un concept hybride :**
 - Pour les salariés des particuliers employeurs : nombre de salariés ayant travaillé un trimestre donné (le 2^{ème} par exemple), sans double compte : **nombre de personnes physiques**
 - Pour les salariés des organismes prestataires : nombre de salariés ayant travaillé au cours d'un mois, en moyenne sur les 3 mois d'un trimestre donné, avec doubles comptes : **nombre de postes**



Mesurer des créations d'emplois ?

- **Les estimations d'emploi de l'Insee :**
 - Annuelles ou trimestrielles
 - Emploi en nombre de personnes physiques et non de postes
 - Personnes en contrat le dernier jour du trimestre (estimations trimestrielles) ou la dernière semaine de l'année (estimations annuelles)

 - Pour évaluer rigoureusement la part que représentent les créations d'emploi dans les services à la personne dans l'ensemble de l'économie, il faudrait les mesurer avec **les concepts** des estimations d'emploi :
 - Champ particuliers employeurs : application « Particuliers employeurs » de l'Insee a cet objectif
 - Champ organismes de services à la personne : pas possible aujourd'hui : à terme peut-être à partir des DADS grand format en reconstituant des concepts proches

 - Sinon : proxys sur la base de secteurs représentatifs, mais incomplets (problème du repérage des activités des organismes prestataires)
- ⇒ **Attention aux comparaisons trop hâtives**



Recommandations



Recommandations (1)

■ Utilisation des sources :

- Identification des sources d'écart, clarification des concepts ⇒ préconisations de choix de source(s) à privilégier selon la variable d'intérêt (cf. point précédent)
- Mise en œuvre de cette sélection des données les plus adaptées dans la prochaine publication de la Dares, prévue pour la fin du 1er semestre 2012 (années 2009 et 2010, avec données sur les OSP issues de nOva). En régime de croisière : diffusion de cette publication de synthèse sur le champ complet au 1er trimestre n+2

■ Qualité de nOva :

- Veiller à la qualité de la base nOva, pour la gestion administrative des organismes et pour la production statistique et d'études
- Attention : le suivi du nombre d'organismes recensés dans nOva ne saurait être une mesure de l'activité ou du dynamisme de ce segment du secteur : organismes qui ne déclarent aucune activité ; organismes sans salariés

■ Développer les chiffrages des doubles comptes :

- Pour les salariés : réaliser régulièrement un appariement nOva-DADS grand format (Dares)
- Pour les particuliers : recourir ponctuellement à des enquêtes pour évaluer le multi-recours



Recommandations (2)

- **Poursuivre la réflexion sur le repérage des salariés des OSP dans les DADS et développer des variantes :**
 - utile pour les chiffrages des doubles comptes
 - utile pour la refonte du co-investissement Insee-Dares pour la réalisation d'études régionales

- **Développer l'étude des caractéristiques des emplois et des salariés :**
 - Poursuivre les études à partir des volets sociaux (cf. DADS grand format et fichier « Particuliers employeurs – périodes anonymisées »)
 - Mobiliser d'autres sources comme l'enquête Emploi
 - Exploiter les bilans annuels remplis sous nOva ou enrichir les TSA avec des données sur la qualification et l'expérience des intervenants, sur les actions de formation

- **Améliorer la connaissance des activités :**
 - Ventilation selon les 21 activités : disponible seulement dans les TSA
 - Ajouter l'activité dans les volets sociaux (1^{er} recours) ?
 - Un recours aux enquêtes ponctuelles (exemple : enquêtes du Bipe) paraît inévitable



Recommandations (3)

- Clarifier et faciliter l'accès aux données :
 - DADS grand format et fichier « Particuliers employeurs – périodes anonymisées »
 - Données de nOva

- Mettre en place une coordination accrue et tenir régulièrement des réunions d'échanges :
 - d'une part, entre les différents producteurs et diffuseurs d'informations statistiques, sur la base d'un tableau de synthèse partagé d'indicateurs-clés
 - d'autre part, entre les diverses institutions impliquées dans l'analyse du secteur et les chercheurs réalisant ou souhaitant réaliser des études, afin d'échanger sur les études en cours, projets et besoins d'études sur les services à la personne



Merci de votre attention...

et bonne lecture du rapport pour
en savoir plus